



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 1137/51/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 23.05.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 23.05.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	M. Sébastien Oesch Villas Dubochet 15 1815 Clarens
Demandeur	Commune de Montreux, service des espaces publics avec autorisation de M. Sébastien Oesch

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Villas Dubochet 15 – 1815 Clarens
Parcelle No	1137

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande
Motifs invoqués par le requérant : Le conifère mort pourrait mettre en danger les usagers du Quai du Basset à Clarens.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre				
No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Pinus pinea	Pin parasol	58 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Le conifère mort pourrait mettre en danger les usagers du Quai du Basset à Clarens.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

H. Compensation prévue

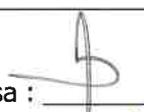
- Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

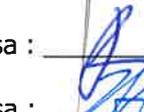
Date d'affichage au pilier public : du 04.06.2024 au 03.07.2024

J. Remarque(s) éventuelle(s)

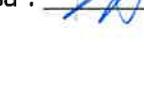
Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 28 mai 2024 Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 28 mai 2024 Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 3 juin 2024 Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Propriété Villa Dubochet N° 15, Parcelle N° 1137

Demande d'abattage d'un pin parasol (Pinus pinea) \varnothing 58 cm

Echelle : 1:250
Coordonnées : 2'557'576 / 1'143'471
Date d'impression : 23.05.2024



